

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJET DE RÈGLEMENT URB-205-15-2023**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Jardins-de-Napierville, que mercredi, le treizième jour du mois de septembre deux mille vingt-trois (13-09-2023) à 18h45, la MRC des Jardins-de-Napierville tiendra une **assemblée publique de consultation** sur le projet de règlement numéro URB-205-15-2023. Toute personne intéressée par le sujet pourra être entendue lors de cette assemblée.

Le **projet de règlement numéro URB-205-15-2023** modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur (Règlement URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi que le document sur la nature des modifications envisagées a été adopté par résolution du Conseil le 12 juillet 2023, lors d'une séance ordinaire. Ce projet de règlement révisé certains articles, ajoute une clause concernant les demandes d'exclusion et d'inclusion et introduit le concept d'îlot commercial.

Le projet de règlement numéro URB-205-15-2023 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale Saint-Michel, ainsi que sur le site internet [www.mrcjdn.ca](http://www.mrcjdn.ca).

Dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement, l'ensemble des municipalités de la MRC devra adopter tout règlement de concordance requis pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2023 à compter de 19 h, le règlement URB-205-15-2023 sera soumis au Conseil pour adoption.

Donné à Saint-Michel, ce 14<sup>e</sup> jour de juillet 2023.



Rémi Raymond  
Directeur général et  
Greffier-trésorier